



Association pour le Développement  
de la Citoyenneté à Méricourt



**Vous êtes impliqué (e) dans la vie de votre quartier  
et vous avez une idée de projet ?**

**Le PIC\* peut vous aider !**

*Pour effectuer une demande de subvention, vous devez retirer le «kit du porteur de projet» en Mairie, au Cabinet du Maire auprès de Lilian BERTA. Les documents doivent être transmis au moins 7 jours avant la tenue du Comité de Gestion qui l'étudiera en votre présence. Les actions proposées doivent concerner un des quatre objectifs fixés par la Région et énoncés dans le kit.*

*A NOTER : LA PARTICIPATION ANNUELLE DU PIC EST LIMITÉE À 900 EUROS POUR LA PREMIÈRE ACTION ET 400 EUROS POUR LA SECONDE (DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES).*

## **Calendrier des réunions du Comité de Gestion 2025 :**

**Mardi 28 Janvier • Mardi 25 Février • Mardi 25  
Mars Mardi 29 Avril • Mardi 20 Mai • Mardi 17 Juin  
Mardi 15 Juillet • Mercredi 24 Septembre  
Mercredi 15 Octobre • Mercredi 19 Novembre  
Mercredi 17 Décembre**

**A 18H30 - Salle des commissions en Mairie**

**Le Responsable de la Démocratie Participative se tient à votre disposition pour toute aide ou demande d'information. Contacter Lilian BERTA par téléphone au 03.21.69.92.92 ou par mail : [lilian.bertha@mairie-mericourt.fr](mailto:lilian.bertha@mairie-mericourt.fr)**

*\* Le Fonds de Soutien aux Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) est un outil de démocratie participative financé par la Ville et le Conseil Régional. Il permet de subventionner de manière souple et rapide des microprojets portés par les habitants constitués ou non en association. L'enveloppe annuelle est gérée par l'Association pour le Développement de la Citoyenneté à Méricourt, ADCM (Siège social : Espace Max-Pol Fouchet, rue Jean-Jacques Rousseau 62680 Méricourt)*